

BARÈME DE COTISATIONS 2020

Adhérents par collège	Montant en euros	
Collège 1 - COMMUNES / EPCI / AUTRES STRUCTURES QUI COTISENT POUR LES COMMUNES (1)		
Moins de 500 hab	108	(1) Si une communauté de communes cotise pour l'ensemble des communes riveraines des canaux de son territoire, réduction de 10 % sur le cumul des cotisations des communes.
Entre 501 et 1 000 hab	216	
Entre 1 001 et 1 500 hab	324	
Entre 1 501 et 3 000 hab	432	
Entre 3 001 et 5 000 hab	540	
Entre 5 001 et 10 000 hab	974	
Entre 10 001 et 15 000 hab	1297	
Entre 15 001 et 50 000 hab	1623	
Plus de 50 001 hab	2229	
Collège 2 - ASSOCIATIONS		
Association de niveau national, régional et départemental	108	
Autre	55	
Collège 3 - PROFESSIONNELS (2)		
Loueurs de bateaux habitables	162	(2) Si un professionnel propose plusieurs activités, il ne paie pas plusieurs fois : il cotise pour l'activité la plus chère.
Loueurs de bateaux à la journée, demi-journée, heure	108	
Croisière sur bateau à passagers	163	
Activités de loisirs	55	
Autres	55	
Hébergeurs (hôtel, gîte, chambre d'hôte, camping)	55	
Restaurants	55	
Ports fluvio-maritimes à gestion privée		
Moins de 100 emplacements	55	
De 101 à 200 emplacements	108	
De 201 à 400 emplacements	185	
De 401 à 600 emplacements	298	
Plus de 600 emplacements	424	
Collège 4 - PARTICULIERS	13 min.	